
ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU P.L.U. DE JOUY-EN-JOSAS

Jouy-en-Josas, le 12 juillet 2011,

La question posée par le Plan Local d'Urbanisme proposé par la municipalité est de savoir si nous souhaitons que Jouy devienne demain une ville nouvelle comme les autres.

Jouy-en-Josas est un village au cadre naturel et boisé unique, auquel ses habitants sont profondément attachés. C'est aussi une architecture typique, des jardins au centre, et des promenades le long de la Bièvre. Jouy est un patrimoine souvent menacé et toujours défendu par ses habitants. C'est un héritage précieux situé à 15 kilomètres de Paris. C'est un esprit de village, une manière de vivre ensemble qui nous réunit chaque jour.

C'est pourquoi nous nous opposons aux possibilités de densification du « coeur de ville » défini dans le PADD, notamment les constructions prévues sur le terrain RFF et celles de l'avenue Jean Jaurès.

Hors le P.L.U. proposé par la municipalité représente une véritable menace pour la préservation de cet espace exceptionnel. Il annonce la possibilité de transformer radicalement, dans les années à venir, ce qui fait l'identité de cette commune.

Par ailleurs ce P.L.U. va accroître le retard en logements sociaux de Jouy-en-Josas. Exceptés les terrains RFF et quelques rares exceptions, 80% des parcelles restantes de la commune ne pourront accueillir plus de 9 logements (du fait même des contraintes urbanistiques : hauteur des toits, alignement, etc.). Hors le P.L.U. ne contraint la construction de logements sociaux qu'à partir du 10ème logement. La loi SRU ne sera pas respectée par la commune et ceci laisse la part belle aux promoteurs.

Pour ces raisons nous souhaitons que le travail effectué sur le P.L.U. soit revu avec pour objectif de préserver l'image et la structure de notre village, notamment en son centre. Le P.L.U. doit adopter des contraintes plus fortes dans ses zones d'habitat, avec des COS plus faibles, des contraintes d'alignement plus grandes, des règles de construction des parkings réalistes, adaptées au stationnement : 2 par appartement, plus un par 40 m² supplémentaires).

Flavien Bazenet

Président de l'association Pour Jouy



Grégoire Ekmekdje

Conseiller municipal Pour Jouy